

## Recherches sociographiques



# Le point de vue de l'auteur : sur deux récentes critiques

Gérard Bergeron et Gilles Gagné

Volume 28, numéro 1, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056258ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056258ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bergeron, G. & Gagné, G. (1987). Le point de vue de l'auteur : sur deux récentes critiques. *Recherches sociographiques*, 28(1), 89–115.  
<https://doi.org/10.7202/056258ar>

## LE POINT DE VUE DE L'AUTEUR : SUR DEUX RÉCENTES CRITIQUES \*

Invité, il y a quelques années, par les responsables d'alors de la Société québécoise de science politique à prononcer des propos libres sur l'état de la discipline, j'ai soutenu l'idée principale que la critique ne m'apparaît pas au niveau de la production dans cette matière. En nombre et en variété sûrement, et assez généralement en qualité, la publication des travaux de science politique depuis une vingtaine d'années commence à constituer un ensemble assez imposant. Mais il me semble encore que ne suit guère une critique autorisée, de type spécialisé ou universitaire, qui pourrait soutenir ces efforts, contribuer à élarger la production offerte à la distribution et aux jugements critiques des spécialistes. Je signalais encore qu'une critique ponctuelle et le plus possible efficace est non moins nécessaire que le régime productiviste du *publish or perish*. Bref, la vitalité critique révèle le plus ou moins haut indice de maturation d'une science en constitution dans un milieu culturel.

Cette observation vaut peut-être pour d'autres disciplines en sciences sociales ; mais j'en restreins la portée à la situation que je connais le mieux. Je n'ai pas le goût d'établir positivement cette indigence critique, qui est d'ailleurs un phénomène en creux. On n'a qu'à évoquer la grande rareté de notes critiques de conséquence pour accompagner la sortie d'œuvres méritant que la petite communauté scientifique en prenne au moins acte. Par « notes critiques de conséquence », on aura deviné que j'ai à l'esprit un effort plus soutenu que les traditionnelles « recensions » de nos revues qui signalent, en format d'ordinaire réduit, les caractères généraux d'une récente parution, avec ses défauts et lacunes, ainsi que, s'il y a lieu, ses qualités qui, selon les clichés, la rendent « digne d'intérêt » ou en font parfois une « utile contribution » dans le domaine.

---

\* Guy LAFORÉST, « Penser l'État : Gérard Bergeron, un Aufklärer québécois », *Politique* (revue de la Société québécoise de science politique), 9, hiver 1986 : 147-166. (*Démocratie et libéralisme*.)

Gilles GAGNÉ, « Gérard Bergeron et la théorie de l'État », *Recherches sociographiques*, XXVI, 1-2, 1985 : 233-263. (*Situation de la recherche, 1962-1984*, I.)

Coup sur coup, deux critiques élaborées portant sur l'ensemble des constructions théoriques de cet auteur<sup>1</sup> ont été récemment publiées dans des revues universitaires québécoises. Ces deux textes interpellent directement, et pour l'une d'elles avec passablement de rudesse enjouée, l'auteur sur le sens et la portée de son entreprise d'élaboration théorique. Non seulement ces exposés critiques ne l'indiffèrent pas, mais il compte pouvoir en faire son profit dans les circonstances, tout en ne se rendant pas, bien sûr, à toutes les raisons avancées dans les argumentations en cause. En somme, l'auteur fait maintenant sa part dans un dialogue critique avec deux lecteurs d'exigence.

Quand des confrères, bien équipés pour ce faire, se sont appliqués à mettre en question les bases postulatoires d'une recherche et ont investi autant d'heures dans un travail qui, après tout, reste pour eux de grande gratuité, une réaction à froid de l'auteur bénéficiaire n'est peut-être pas hors de propos. Pour toutes ces raisons, il fait une première exception au principe général de ne pas répondre aux critiques.

#### I. « UN AUFKLÄRER QUÉBÉCOIS »

Particulièrement intéressé à la philosophie politique et aux problèmes d'épistémologie, Guy Laforest fera grief à l'auteur de *Pratique de l'État au Québec* (1984) de ce qui était déjà visible dans *La gouverne politique* (1977) et *Fonctionnement de l'État* (1965):<sup>2</sup> un préjugé en faveur du processus de modernisation politique, alors qu'un courant de sociologie critique dans plusieurs pays d'Occident met sérieusement en doute la validité de la rationalisation administrative, quand elle ne combat pas ouvertement celle-ci. Comme autre critique majeure mais seconde, il croit aussi détecter un postulat en faveur du modèle de la démocratie de représentation qui prévaut dans nos sociétés libérales.

Ces reproches, explicités seulement dans la dernière partie de l'article, s'expriment à la façon d'un regret, sur lequel s'achève le texte : « On regrette tout simplement de le voir apporter de l'eau au moulin de l'*homo economicus*, atomiste, consommateur et hyper-productiviste, et de l'*homo politicus*, principalement passif et désintéressé, en structures ontologiques fermes des êtres humains. » (P. 165.) Laforest aurait souhaité que l'ouvrage sur le Québec se terminât avec un peu plus

1. À partir de maintenant, je deviens un « auteur » qui réagit à la troisième personne en laissant tomber le « je »...

2. *Pratique de l'État au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1984, 442p.; *La gouverne politique*, Paris, La Haye et Québec, Mouton/Les Presses de l'Université Laval, 1977, 264p.; *Fonctionnement de l'État*, (préface de Raymond Aron), Paris et Québec, Colin/Les Presses de l'Université Laval, 1965, 660p. En outre de ces livres, l'auteur a publié une demi-douzaine d'articles de méthode et d'élaboration théorique; on n'en rappellera ici que deux, auxquels réfèrent Laforest (« L'État et ses trois niveaux : le régime, la gouverne et la politique », *Revue canadienne de science politique*, XV, 2, juin 1982 : 227-257) et Gagné (« Comment peut-on être Persan ? » Propos théoriques d'étape », *Recherches sociographiques*, XXIII, 3, 1982 : 293-315).

d'envol et que l'auteur dépassât l'horizon de la « philosophie des lumières », d'où l'étiquette assez peu commune d'*Aufklärer* québécois qui lui est servie dans le titre même de l'article.

Auparavant, Laforest avait loué l'auteur « d'assumer son "être au monde", sa liberté située » afin de « théoriser sur l'État à partir d'ici » (titre de la première partie). Dès l'abord, il précise que le « Québec, pour lui [l'auteur de *Pratique de l'État au Québec*], ce n'est pas d'abord un État », mais la seule « grande entreprise » de l'histoire des Québécois ; et c'est pourquoi elle apparaît « l'instrument majeur de compensation pour les insécurités d'un destin culturel nord-américain » (pp. 147, 148, 149). (La précision de cette évidence prend ici son importance du fait que le second critique fera tout un plat sur l'usage du terme *État* appliqué au Québec.) En deuxième partie, Laforest décrit ce qu'il appelle « l'édifice théorique bergeronien » ou plus exactement son échafaudage. Cette description en cinq pages des articulations d'un cadre théorique, inévitablement complexe et produit en trois temps, est excellente du point de vue de l'auteur, lui qui n'a pas réussi un format réducteur de moins d'une trentaine de pages.<sup>3</sup>

Laforest s'interroge ensuite sur la catégorie générale de pensée et de recherche sous laquelle la théorie qu'il examine pourrait prendre place : « épistémologie naturaliste... positivisme logique... courant behavioraliste... explication déductive-nomologique et nécessaire pendant prédictif de toute théorie ? » Ce répertoire imposant paraît assez peu approprié dans les circonstances. L'intention de l'auteur était nettement moins ambitieuse, car, selon les termes de Laforest lui-même, « le type suggéré n'affirme rien d'autre que l'utilité et la fécondité, théoriques et pratiques, de se représenter l'État de cette manière ». S'il fallait lui coller une formule, ce serait celle d'un « néo-fonctionnalisme physiologique et holiste », dont chaque composante terminologique est expliquée par Laforest. Suit en quelques pages la remarquable description de la grille en trois *niveaux*, articulés par des *seuils* et animés par des *fonctions* distinctes en dénivellement, etc. La qualité de ce résumé révèle une très exacte perception des principes d'où cette construction procède. Et l'essentiel est même monté en épingle : « l'équilibre » de cet ensemble est heureusement « dialectisé » (pp. 149, 150, 154).

Comment « la théorie » (modèle, cadre analytique, grille ou schéma — peu importe) permet-elle de voir, d'analyser et de recomposer dans le troisième livre l'expérience d'une société historique concrète, le Québec depuis le début de la Révolution tranquille ? C'est l'objet de la troisième partie de l'article de Laforest : « Pratique de la théorie ». Le critique accepte le procédé de l'entrée progressive *en théorisation* des énoncés de l'auteur : d'abord « Un peu d'histoire et beaucoup de politique » (en trois chapitres) des origines jusqu'au début du second gouvernement péquiste, selon un emploi plutôt discret d'éléments « théoriques » ; puis « L'État au Québec en crises de changement », par l'analyse de trois cas (une crise majeure par

3. L'article de la *Revue canadienne de science politique*, mentionné à la note précédente.

*niveau* : en politique, politique linguistique ; en gouverne, relations de travail dans le secteur public ; en régime, référendum sur la souveraineté-association) ; enfin, « L'État du Québec en opérations de fonctionnement », huit chapitres suivant l'ordre logique des éléments déterminants de la grille analytique. On trouve normal que Laforest concentre son attention critique à cette dernière partie, la plus *théorisante* des trois. Mais non sans qu'il n'ait préalablement regardé de près le traitement analytique des trois crises dans la deuxième partie. Laforest trouve que la crise au niveau superfonctionnel ou du régime, par l'affrontement référendaire, serait celle que l'auteur « analyse le mieux » (p. 155). (Encore une fois, cette annotation en passant n'a d'importance que du fait que Gilles Gagné opine dans le sens exactement contraire et soulève une espèce de seconde querelle d'Allemand à l'auteur pour sa conception du fédéralisme après l'avoir fait au sujet de l'État.)

À la fin de son article, Laforest livre ses critiques fondamentales (« Postulats concernant la rationalisation et la citoyenneté »). Tout en reconnaissant une certaine « virtuosité analytique » de l'auteur en ces chapitres de la troisième partie, il considère ne pas exagérer

« en affirmant que Bergeron voit dans la croissance de l'État et la poussée administrative amorcées par la Révolution tranquille un effort quasi-titanesque du Québec pour rattraper la modernité occidentale [...]. Pour l'auteur, la bureaucratisation de la fonction administrative représente un progrès et une modernisation, la marche de l'administration publique vers une organisation plus rationnelle et plus efficiente. » (Pp. 159-160.)

Tel est le libellé du principal *acte d'accusation*. Mais le reproche n'est pas porté inconsidérément, car « Bergeron n'est pas un apologiste de la bureaucratie » (qui le serait ?) et la restriction est appuyée par diverses références. Mais il n'en demeure pas moins, ajoute-t-il, qu'on retrouve chez lui « les impératifs d'une plus grande efficacité et rationalisation administrative ».

« En ce sens, Bergeron fait figure d'Aufklärer québécois, partageant l'optimisme au siècle des Lumières en faveur d'un progrès rationnel sous l'égide de l'Occident [...] il travaille avec le postulat d'une rationalisation historique croissante ; cette affirmation s'appuie sur la place qu'occupe l'État pour lui dans la société, et corrélativement sur le rôle qui est imputé à la rationalisation au sein de l'État. Se glisse à travers cela l'attribution d'un sens à l'histoire, précipitant la réflexion en pleine philosophie de l'histoire. » (Pp. 160-161.)

Rendu là, l'auteur commençait à s'interroger sur une inconsciente attaque d'amnésie qui lui aurait fait oublier, d'un coup, d'avoir jamais esquissé de semblables propos. Livre en main, la relecture montre que ce ne fut absolument pas le cas. Par la dernière phrase de *Pratique de l'État au Québec*, l'auteur avait pris congé de son lecteur par cette courte phrase sur ce qu'il n'avait pas voulu faire : « L'en-deçà et l'au-delà ressortiraient à la critique idéologique et à la philosophie de l'histoire dont ce n'était pas ici le propos. » (P. 429.) Ces quelques mots semblent bien avoir stimulé l'instinct classificatoire d'un philosophe des idées politiques. Mais les traces d'expression relevées par Laforest à l'appui de ses affirmations apparaissent bien ténues. D'ailleurs, le critique semble se rendre compte de la

maigreur de sa récolte de preuves et conclut son propos par ce jugement de relativité : « Bergeron modère dans le détail de ses analyses son préjugé fondamental en faveur de la modernisation administrative depuis la Révolution tranquille. » Plus tard, il se servira de l'expression « Aufklärer modéré » au sujet de l'auteur. C'est autant d'allégé pour la défense à venir.

Mais passons d'abord à l'autre chef d'accusation. L'auteur, soutient Laforest, y « prête davantage le flanc à la critique ».

« Le citoyen, la clé en somme de tout l'édifice, doit se contenter d'une portion congrue dans la construction de *Pratique de l'État au Québec*. L'auteur ne lui réserve qu'un chapitre, celui des "activations" de la politique à la gouverne. » (P. 163.)

Un seul, et le dernier chapitre sur quatorze, c'est évidemment très peu si on en déduit une stricte proportionnalité d'importance. Quand Laforest évoque, par une citation appropriée, la table tournante de la représentation au seuil des activations, il admet que « cette définition de la vie du citoyen telle qu'elle se profile dans les démocraties libérales occidentales [...] est, globalement, correcte. C'est ainsi qu'en Occident les choses en sont venues à se passer. » Mais, sans « entériner en bloc le modèle de la démocratie de représentation », Laforest aurait toutefois souhaité voir davantage le ou les citoyens au « foyer de la plus grande densité politique de la gouverne à la politique ». <sup>4</sup> L'auteur, aussi, bien entendu ; et il lui reste à dire pourquoi il n'en a pas été ainsi.

Pour deux raisons, dont la première, la plus platement terre-à-terre, avait tout de même valeur décisive : à ce point de l'exposé, l'ouvrage était déjà assez long, trop même ; il devait s'achever là. On n'a pas à rappeler avec insistance la difficulté d'écouler dans un petit marché un ouvrage de 450 pages. Il ne s'en publie plus guère de « briques », impressionnantes d'austérité et coûteuses en plus. Alors, pourquoi ne pas dire que l'ouvrage est inachevé, qu'il ne constitue qu'un tome I, et annoncer une suite ? La pensée en a effleuré l'auteur, mais fut tôt rejetée : pareil procédé est impopulaire à tous égards. Que Laforest, et d'autres lecteurs restés sur leur appétit, se rassurent : il sera donné une suite, sous une forme ou une autre, à *Pratique de l'État au Québec*. L'ouvrage suivait les événements jusqu'à l'automne 1983. Nombre de faits marquants se sont produits depuis lors. Viendra un temps où une mise à jour des parties dûment traitées s'imposera, à laquelle il conviendrait d'ajouter les développements manquants à l'inachevé actuel. <sup>5</sup>

4. Laforest ajoute : « La conception de la citoyenneté véhiculée par Bergeron semble donc en faire un théoricien d'un État de la démocratie occidentale d'équilibre, élitiste et pluraliste, où les interactions entre gouverne et politique produisent une adjudication des biens politiques tenant compte de la concurrence entre les individus et les groupes. » (P. 164.)

5. Il sera peut-être permis à l'auteur de signaler qu'il a déjà traité de l'autre volet de la même histoire — celui des deux grands acteurs politiques — dans *Notre miroir à deux faces : Trudeau, Lévesque* (Montréal, Québec/Amérique, 1985, 331p.). En outre, l'année suivante, il publiait une plus courte étude de conjoncture, dont le dernier tiers s'appliquait à la condition civique des

Il y a une autre raison au non-remords de l'auteur d'avoir livré en *Pratique de l'État au Québec* un ouvrage en quelque sorte tronqué. Les proportions, en nombre de pages ou d'espace occupé dans des tables de matières ou schémas graphiques, n'ont pas de rapport direct à la priorité des matières objectives ou à l'importance des agents d'action considérés. Pourquoi, en effet, y a-t-il politique, État, et tout ce qui s'ensuit, sinon parce qu'il y a des hommes, assemblés en société par leur commun statut de citoyens et pour leur rôle d'agents politiques? Il serait bien étonnant qu'un *Aufklärer*, même « modéré », ne connaisse pas l'héritage transmissible de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'auteur de *Pratique de l'État au Québec* disposait par anticipation de ce grief éventuel en affirmant avec insistance :

« Le plus important en politique, c'est d'évidence la politie des citoyens qui la composent ; le reste, gouverne et régime, s'y superposent comme structures d'opération pour que soit vivable et même valable l'existence en politie. La politie demeure "le plus important" des niveaux puisqu'il est aussi celui des énergies politiques d'origine, de la couche profonde des valeurs ou de ce qui fait vivre les hommes, en politique comme en toutes autres choses. » (P. 384.)

L'important, du point de vue analytique, est que l'armature, déjà mise en place par la théorie en son état présent, soit suffisante pour permettre de suivre ce qui se passe, ou peut se passer, au très « achalandé » seuil des activations, surtout selon le flux des « messages » de la politie à la gouverne.<sup>6</sup> À l'usage éventuel, cette partie de l'armature théorique devra sans doute être raffinée, et même corrigée, comme il est normal que cela se produise au plan des applications concrètes.<sup>7</sup>

Il convient encore de compter sur ce qui est déjà fait et de ne pas s'astreindre à « redécouvrir l'Amérique » dès lors que des mises en application d'un schéma théorique proposent de nouveaux aménagements analytiques. Accueillante et non pas exclusive, « la théorie » a les moyens d'absorber et d'acclimater ce qu'on sait déjà en dehors d'elle ou sans son intermédiaire. C'est, si l'on veut, l'aspect heureusement parasitaire de toute tentative théorique. Ainsi, au Québec, ne manquent pas les études sur les partis (performances et programmes), sur la géographie ou sociologie électorale, sur les attitudes et comportements civiques individuels ou en groupes, sur les courants et vagues idéologiques, sur les phénomènes de solidarité spontanée et de succession des générations, etc. Bref,

---

Québécois, sous le titre d'« Être ensemble en dix dimensions » (*À nous autres*, Montréal, Québec/Amérique, 1986, 209p.).

6. L'auteur croit bon renvoyer ici à la figure VIII du chapitre XII de *La gouverne politique* (p. 195) sur cette montée dans une « dynamique du fonctionnement ». Les actions et rôles divers des citoyens, qui avaient été soigneusement examinés aux chapitres II (six conduites), VI (moyens d'action), VIII (seuil des activations), deviennent encore plus déterminants dans les trois derniers chapitres (XII, XIII, XIV) portant sur le fonctionnement général et la dynamique des changements.

7. Enfin, voilà tout au moins l'expression d'un vœu...

la question est de savoir si la théorie reste outillée pour proposer toutes sortes de raccords de signification analytique avec ce qu'on peut déjà savoir autrement et, en particulier, au sujet du « citoyen » négligé, selon notre critique.<sup>8</sup>

Ce que l'auteur de *Fonctionnement de l'État* puis de *La gouverne politique*, ce complément de méthode, proposait de particulier était le découpage en trois niveaux (et le caractère privilégié, *en méthode d'élaboration seulement*, du niveau central de la gouverne), ainsi que la détermination des seuils (inter-niveaux) des habilitations et des activations, tous deux bidirectionnels, de haut en bas et de bas en haut. Il fallait donc suivre ce déroulement au complet, davantage comme une problématique qu'à la façon d'une programmation, avant de retrouver notre citoyen en diverses situations de société politique et pour laquelle tout cet appareillage a été construit. Il fallait surtout le sortir de la dichotomie simplifiante courante : *le citoyen et le(s) pouvoir(s)*. L'équilibre essentiel — même du point de vue du citoyen — n'est pas binaire, ni de simple antagonisme ; il est, tout le temps, ternaire et dialectique selon les dénivellements que la théorie s'impose de *dés-enchevêtrer*. Et pour voir comment « le citoyen » est ou peut devenir *acteur* dans la grande pièce, il est préalablement nécessaire de savoir comment il reste toujours en partie *agi*, lors même qu'il cherche à être *actant*, pour ne pas dire *agissant*. Mais il demeure cette part de vérité que l'ouvrage examiné minutieusement par Laforest se trouve à couper court, qu'une suite va s'imposer un jour ou l'autre.

Faisant retour au principal grief de Laforest (« préjugé » de l'auteur envers la valeur de la modernisation politique et administrative au Québec depuis la Révolution tranquille), la réponse serait également à double volet. Il y a au moins deux façons d'évoquer un « progrès » dans les questions sociales. La première consiste à prendre la mesure de ce qui a été parcouru, n'oubliant pas la prise en compte de la situation à la ligne de départ ; la seconde considère la route à suivre, insistant sur ce qui reste à faire, s'ouvrant, d'ailleurs, sur des avenir d'imprécision. Il est d'évidence que l'auteur de *Pratique de l'État au Québec*, se voulant plutôt analyste d'une mutation que réformateur d'une situation fort insuffisante, a poursuivi le premier but.<sup>9</sup> Ce n'était certes pas laisser entendre qu'il ne faille pas aller plus loin ; et l'auteur ne se sentirait pas très confortable de

8. Pour quitter cette question des disproportions d'espace (en nombre de pages ou de chapitres), l'auteur apportait cette dernière précision : « L'intention de rendre compte de la *Pratique de l'État* exigeait qu'on le montre d'abord s'élevant en régime superfonctionnel, puis fonctionnant en gouverne fonctionnelle avant d'appréhender le champ d'application de la politique infrafonctionnelle. C'est en ce sens que celle-ci, comme objet-destinataire du régime et de la gouverne, les implique l'un et l'autre. » (P. 384.) Quant au citoyen présumé-oublié, « Il faut [...] poser en proposition principale que le citoyen, par toutes les virtualités de son statut et de sa personne civiques, est l'agent préfonctionnalisé type » (p. 399).

9. Comme il l'avait fait, mais sans préoccupation théorique particulière, il y a vingt ans dans *Le Canada français après deux siècles de patience* (Paris, Seuil, 1967, 281p.), *passim*.

devoir encore mettre en cause le caractère inachevé de son travail par « la suite » manquante... D'ailleurs, l'honnêteté critique de Laforest lui fait signaler que l'éloge de cette « modernisation » publique au Québec est plutôt retenu, ses multiples aspects négatifs ayant été soulignés par l'auteur.

Il reste possible que ce que Laforest appelle « la morosité post-référendaire » (p. 148) ait influencé l'auteur écrivant ces années-là et qu'invitant ses lecteurs à ne pas céder à une ambiance déprimante, il ait quelque peu accentué la portée de l'évolution parcourue en ce quart de siècle. Il est possible... comme il se pourrait également que les propres états d'âme du lecteur aient également conditionné celui-ci. Laissons cela qui est bien secondaire : « À ma subjectivité psychologique, la vôtre... ».

Mais il paraîtrait peu séant de contourner le reproche principal du critique qu'on pourrait exprimer comme suit : Comment une théorie empirique « à la moderne » (dont le critique reconnaît la valeur d'opérationnalité pour rendre compte du réel politique) peut-elle ressortir d'une philosophie politique aussi retardataire que celle des Lumières ? La méfiance instinctive de l'analyste envers les *ismes*, où sévit l'illusion idéologique, serait-elle trop poussée, le bloquant à son insu dans des positions philosophiques qui pouvaient avoir cours... il y a une couple de siècles ? À cela l'auteur n'a que très peu à dire, si ce n'est que l'observation vaudrait généralement pour la grande majorité des *scholars* en sciences humaines dans les milieux de recherches et sur les campus d'Occident.<sup>10</sup> D'autre part, une pensée éveillée secrète sa propre critique, au plan analytique et axiologique, sur ce qu'elle a longtemps tenu comme un progrès, soit la rationalisation administrative (au sens wébérien) ou *bureaucratization*, dont le *bureaucratisme* est la face négative.<sup>11</sup> Il n'y a pas que Lukacs, Adorno ou Horkheimer et, plus récemment, Habermas pour s'efforcer de reconstruire une nouvelle « rationalité » à la fois plus ouverte et, dirait-on, plus franche du point de vue des valeurs démocratiques. Contentons-nous d'évoquer ici le robuste dialogue entre les diverses classes de critiques de l'État de bien-être. À continuer sur cette lancée, l'on se mettrait à étaler des arbres généalogiques de la pensée sociale et politique du siècle, avec tous les embranchements et rameaux *néo*, *néo-néo*, *post*, *post-post* ou *néo-post* !

L'auteur reconnaît aux philosophes le droit et l'utilité de débusquer les latences de la pensée et les valeurs sous-jacentes derrière les analyses obéissant à

10. Ce provincialisme occidental cause parfois du malaise chez les théoriciens du développement dans les régions moins bien nanties. Comme l'a dit Gabriel A. Almond en un lucide moment d'humeur : « We "theorized" because in some sense we had to. In exploring new terrain we felt that a poor map was better than no map at all [...]. After all, we were Westerners, beginning with the knowledge and concerns of the West, trying to understand..., etc. » (*Crisis, Choice, and Change*, Boston, Little, Brown, 1973 ; ouvrage en collaboration, sous la responsabilité d'ALMOND avec Scott C. FLANAGAN et Robert J. MUNDT, pp. 1 et 2.)

11. Distinction faite dans *Pratique de l'État au Québec*, p. 301.

des préoccupations déclarées d'empirisme, sinon d'utilitarisme. C'est peut-être même l'utilité la moins contestable des philosophes. Souvent, les équivoques trouvent leur origine dans un manque de précaution initiale de qui peut se sentir victime de méprise dans la suite. Un auteur qui s'estime sincèrement objet d'un malentendu fondamental devrait commencer au moins par s'interroger lui-même. Il peut encore le faire à l'occasion d'une réponse, ne serait-ce que pour ne pas laisser à d'autres le soin de dire à sa place le *non-dit* de son œuvre. Mais en l'an de grâce 1987, ça fait tout de même un peu bizarre de se voir proclamer, en tête d'un article, *Aufklären québécois*, bien que « modéré »...

## II. « L'ÉTAT DE BERGERON »<sup>12</sup>

D'un tout autre registre et beaucoup plus long est l'article de Gilles Gagné dans *Recherches sociographiques*. Ce critique s'est également donné la peine de remonter en amont de *Pratique de l'État au Québec* en faisant des incursions dans les deux livres précédents de l'auteur portant sur la théorie politique. Laforest avait procédé selon le monde conventionnel du genre et adopté même un ton quelque peu cérémonial. Tout au contraire, Gagné, au-delà d'un indigeste hors d'œuvre introductif, s'est exprimé avec passablement de vivacité, frisant même parfois la désinvolture et trahissant un souci évident de produire des effets. Avec les ressources de sa culture sociologique et de sa perspicacité d'esprit, il avait les moyens de fournir une critique scientifique serrée, d'autant plus qu'il s'était imposé le travail patient de retracer des étapes de la pensée de l'auteur. Dommage que Gagné n'ait peut-être pas su garder la bonne mesure du subtil précepte : « Ne pas se prendre au sérieux, mais prendre au sérieux ce que l'on fait » — surtout quand on le livre au public, et à un public présumément averti comme celui de cette revue.

On pouvait attendre beaucoup plus de cette critique depuis que son instigateur, Jean-Jacques Simard, avec quelque enthousiasme, l'avait annoncée à l'auteur plus d'un an avant sa publication. La première note infrapaginale d'un article publié dans un numéro de prestige avait encore de quoi mettre en confiance sur le sérieux de l'entreprise.<sup>13</sup> Bref, l'auteur sous examen préférerait pouvoir « en prendre » beaucoup plus et « en laisser » beaucoup moins dans un texte qui fait voisiner, effectivement, le mieux et le pire. On conviendra aisément

12. Cette bizarre mention se trouve en page couverture de la revue (donnant un sommaire du contenu de ce numéro), comme si Bergeron, ou X, Y, Z, auteur, avait *son* État. Il fallait dire : « L'État selon, ou d'après, Bergeron », si l'on avait jugé bon de ne pas reproduire au complet le titre de l'article de Gagné : « Gérard Bergeron et la théorie de l'État ».

13. Cette note se lisait comme suit : « Je remercie Nicole Gagnon, qui a ouvert dans ce texte plusieurs éclaircies. Il n'en paraît rien cependant, car ce qui n'y est plus était de trop alors que ce qui est en plus manquait. »

que le mieux n'est pas ce qui convient à la classique vanité d'auteur mais plutôt ces passages où le critique, visant juste, fait parfois mouche, forçant ainsi l'auteur à l'admettre et même l'incitant à faire autrement à l'avenir. Le pire, ce ne sont pas tellement des jugements de fond erronés, comportant peut-être l'excuse de profonds malentendus (l'auteur y ayant sans doute sa part de responsabilité), que des passages pour le moins légers que ne se refuse pas l'auteur de l'article à plus d'un endroit et qui décentrent l'attention du lecteur s'appliquant au sujet annoncé.<sup>14</sup>

Mais l'auteur pourrait encore se demander s'il n'aurait pas tort de sembler faire la fine bouche. N'eût-il pas dû se satisfaire de certaines appréciations parsemées dans le texte, même si elles ne s'y trouvent que pour compenser une argumentation généralement négative? Par exemple, sur le principe de l'entreprise théorique: l'auteur est présenté comme «peut-être celui qui a poursuivi de la manière la plus soutenue le projet d'une théorisation systématique de ce qu'il appelle les relations publiques». Plus loin: «une œuvre originale, sortie du sein d'un "sociologue d'adoption" hybridé d'un commentateur prolifique», «une œuvre portant sur les "gros sujets" et coulée dans une écriture qui se souvient de tout ce que l'auteur a oublié». Sur l'utilité analytique du modèle proposé: «[...] il n'y a pas de mal, en ce cas-ci, à laisser à d'autres ce qu'il y a d'opérationnel dans ce livre» (il y en a donc). Sur l'élaboration théorique: «Mais, en tout cas, jamais l'étude d'une genèse n'aura été épinglée à si belle armature.» (Pp. 235, 236, 237.)

D'autres passages sont loués («la narration intelligente des événements»), même s'ils «sont tous dus à la plume du chroniqueur bien connu et à son expérience de la situation québécoise». En somme, la théorie n'y est pour rien et «ce qu'elle permet de penser n'est pas évident», mais aussi, ailleurs, «l'originalité et la force sont la rigueur dans la classification des matières». Enfin et surtout, pour Gagné, «la situation est paradoxale: la grille et la méthode fonctionnelles de Bergeron conviennent parfaitement à ce qu'il décrit, mais cette grille et cette méthode ne forment une théorie de l'État qu'au sens où la description d'une espèce est une théorie de l'évolution». En conclusion, la

14. Pour n'avoir plus à y revenir, tout en montrant que l'assertion n'est pas exagérée, voici quelques spécimens de ce style qui détonne quelque peu dans une revue universitaire: Cette image «moins sainte» de la Gauche des années 1960, «qui voyait dans l'État fédériste une union en sodomie entre le centre fédéralisant et LA province, fédéralisée» (p. 239); «Si une tribu reconnaît une autorité suprême qui est elle-même placée sous la "protection" d'une force militaire extérieure dont le chef est réputé le vassal du Pape, on pourra dire que cette tribu est un État en trois niveaux [...]» (p. 242); les «théories» diverses de «l'action du robinet» selon le *gag* éculé de la critique anti-fonctionnaliste (pp. 247-248); «[...] le législateur dut bientôt remettre sur le métier son ouvrage afin d'édicter des dispositions permanentes sur la crotte de cheval, fut-elle d'origine privée» (p. 256); «[...] il faut, au service des auxiliaires domestiques du C.S.S., décider si une femme obèse a *droit* aux services d'une ménagère pour laver le bain de son fils de vingt-neuf ans» (p. 258). Qui a déjà parlé des vertus pédagogiques de l'humour présumé dans la recherche d'un «haut savoir»?

même restriction est portée par une nouvelle comparaison : « la théorie qui dispose si "bellement" les matières au fil des chapitres est une théorie de l'État seulement au sens où la grille qui dispose intelligemment les livres au fil des rayons de la bibliothèque est une théorie de la littérature, de la connaissance ou de la culture. » (Pp. 238, 239, 243, 262.) C'est clair : ce qui ne relève pas du travail théorique se défend assez bien ; ce qui en découle l'est beaucoup moins et ne mérite pas la qualification de « théorie ». Toutefois, les citations qui précèdent indiquent assez nettement que le critique ne semblait pas vouloir se livrer à une charge aveugle contre l'auteur de *Pratique de l'État au Québec*. Les aspects irritants de cet article proviennent de la démarche prolix et désordonnée de son auteur, affaiblissant ainsi une argumentation dont le meilleur n'apparaît qu'au terme d'une laborieuse décantation que le lecteur doit s'imposer.

L'article ne partait pas très bien avec l'introduction déjà évoquée, compacte, sans à propos et faisant terriblement sérieux. Un premier paragraphe affirme avec solennité que « le savoir » en politique « doit s'assumer comme réflexion, c'est-à-dire comme retour à l'activité sur son sens » (p. 233). En deux lignes, ça peut toujours aller. Mais d'emblée, nous voilà transportés dans la Rome antique, qui « entreprit de transformer en une cité ce qui n'était jusqu'alors qu'un monde », pour un rappel des principes d'une soi-disant loi naturelle contrastés aux axiomes d'un droit positif afin que se dégage un « droit des gens ». On saute ensuite à « l'idée d'une justice réelle » puis à la « fameuse souveraineté » de Rome et des petits rois. Et on arrive à ce phénomène de la description des faits qui finit par « avoir raison des faits ». Après un crochet du côté de Montesquieu et du parlementarisme anglais, on aboutit à cette idée profonde que la pensée politique « est donc un moment du développement contradictoire des formes de la pratique sociale et participe, à titre de théorie, à cette capacité d'orientation endogène qui colonise par en-dedans les procès sociaux, comme on dit » (p. 234).

Ce qui importe n'est pas tant d'être sûr d'avoir bien compris un texte dense et souffrant mal d'être résumé que de constater que « cela » n'a qu'une très faible utilité discursive pour ce qui va suivre. L'auteur de l'article donne l'impression de réciter une leçon apprise ailleurs ou pour d'autres propos, ou encore plaquée en tête de son texte comme pour dédouaner un développement connexe de plus grande légèreté. Il n'avait pourtant pas à fournir de caution pour montrer qu'il était au niveau de l'objet critique qu'il s'était donné.

La critique de *Pratique de l'État au Québec* par le sociologue de Laval va ensuite se déployer en six parties. Les deux premières ne réussissent pas à décoller d'un niveau plutôt navrant : c'est le pire à son plus fort concentré, sur lequel on s'efforcera de ne pas s'attarder. Le mieux se retrouve dans les deux parties suivantes accusant le brio de l'auteur, quand il retient la bride, avec des passages parfois pétillants d'intelligence. Les deux dernières parties se déroulent

selon un régime intermédiaire qui permettrait à l'auteur et à son critique d'échanger des opinions sans avoir à rompre des lances.

Commençons naturellement par le commencement qui est aussi, malheureusement, le plus mauvais. La présentation de l'auteur par son critique (qui ne se connaissent pas) est pour le moins inaccoutumée. Elle est constituée d'extraits des pages couvertures de quelques-uns de ses livres (notices biographiques et textes de « pub » des éditeurs) et de deux préfaces ; la salade qui en résulte tiendrait lieu de profil de l'auteur. « Tenons-nous-en donc aux idées reçues qui ont forcément leur part de vérité... » : en effet, le petit jeu a assez duré, surtout étant donné le très normal « désintéret pour l'homme » (p. 235).

Mais le style de l'auteur (« qu'il faut apparenter à Fourier »), c'est autre chose ! Et de prétendre illustrer cette « parenté stylistique » entre l'essayiste québécois de la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le célèbre utopiste français du début du XIX<sup>e</sup> siècle, le premier étant en « attraction transtemporelle » (p. 235) du second.<sup>15</sup> La preuve est d'évidence : voyez comment les deux hommes « abusent avec le même sans-gêne de la préposition "en" » ! L'illustration se fera par quelques définitions ou propositions axiomatiques tirées de *La gouverne politique*. Il ne vient pas à l'idée du néo-critique littéraire que ce type d'énoncés ne fournit pas les spécimens les plus appropriés pour l'analyse stylistique d'un auteur qui, en outre, ne prétend certes pas faire œuvre littéraire.

Passé l'étonnement, il devient amusant (en tout cas, Gagné y prend beaucoup de plaisir...) pour l'auteur de se voir projeté en plein fouriérisme, ce qui constitue tout de même un rajeunissement sur le siècle des Lumières ! Mais l'embêtant c'est que l'auteur, conscient des limites de sa formation philosophique, doit avouer n'avoir jamais lu Fourier (ni Saint-Simon, à peine Proudhon sur le *Principe fédératif*...). Toutefois, le XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas si loin : en effet, « le dernier rejeton de Bergeron » ou « cette actualité réécrite à la lumière de l'histoire et de la théorie, c'est en quelque sorte l'*Émile* de l'État du Québec » (p. 236). Que cela... ; vous avez bien lu : on remonte maintenant de Fourier à Rousseau. Même si c'est à n'y pas croire, il y a pire encore avec l'usage abusif d'une phrase de la longue lettre publique de l'auteur à P.E. Trudeau lors de la crise d'octobre 1970.<sup>16</sup> Heureusement que ces pages de fantaisie douteuse

15. Comme dirait l'autre, « qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre ? ».

16. Cette phrase est : « Le théoricien du dialogue démocratique, des contrepoids et des oppositions nécessaires sait qu'il faut des citoyens alertes pour répondre positivement à la question : qui gardera ceux qui nous gardent ? » (Dans *L'indépendance : oui, mais...*, Montréal, Quinze, 1977, p. 45.) Gagné exécute alors un bel enjambement : « Bergeron fait la part trop belle à la fonction de police, conçue comme caractéristique essentielle d'une société policée [...] » (p. 237). Il est de ces amalgames qui découragent toute observation, et même qui réduisent au silence toute exclamation (!). Décidément, la personnalité de l'ex-premier ministre du Canada semble obséder Gilles Gagné, qu'il appelle par ailleurs « le ventriloque ». Voir la longue note 14 des pp. 250-251, où l'auteur est présenté comme co-rédacteur (partiel) du projet de Préambule constitutionnel de Trudeau en

finissent par s'achever, mais ça ne s'améliore pas du tout dans les passages qui suivent, du moins pas tout de suite.

Au détour d'un paragraphe, le critique va émettre sa proposition critique fondamentale, s'appuyant sur une interprétation doublement fautive : à savoir que l'auteur aurait démontré que « désormais l'État du Québec *existe bel et bien*, qu'il est pour le meilleur ou pour le pire, *conforme à la théorie de l'État* ». <sup>17</sup> Évidemment, le critique aura beau jeu de démontrer pendant des pages la fausseté de ces deux assertions. De fait, il répond bravement à la position d'absurde dans laquelle il a enfoncé l'auteur, non à ce que ce dernier a effectivement dit et toujours soutenu. L'argumentation devient tout à fait irréaliste pour qui aurait en main ou aurait lu *Pratique de l'État au Québec*. Même le citoyen moyen qui n'est pas passé par le cégep sait que le Québec est une « province » ou un État fédéré de la fédération canadienne et non pas un État de pleine souveraineté au sens du droit international.

Comment, en quelques lignes, remettre à l'endroit ce que le lecteur-critique a obstinément exprimé à l'envers? Trop heureux d'avoir constaté que le fédéralisme est « la principale victime des violences de la grille » (bien sûr, puisqu'elle a été conçue par et pour l'État classique et unitaire), il s'en donne à cœur joie. Il ajoute encore à la complexité de nature de l'État fédéral en y allant de calculs numériques, d'ailleurs faux, sur les unités à considérer. <sup>18</sup> N'aurait-il pas été plus simple pour le critique de dire à l'auteur de *Fonctionnement de l'État* et de *La gouverne politique* que ses schémas, peut-être appropriés pour l'État unitaire, sont d'un faible rendement interprétatif pour l'explication des fonctionnements et situations de crises dans un régime fédéral? L'auteur aurait

---

1980... Autre exemple de hors-d'œuvre d'un auteur ne sachant pas résister à la tentation de faire un petit numéro de virtuosité.

17. P. 237 ; mes soulignés.

18. L'auteur a toujours parlé — comme tout le monde — de onze unités étatiques dans la globalité de la fédération canadienne : un État central et dix États fédérés ou États membres. Le critique trouve sans doute que cette déjà suffisante complexité est plate et manque de fantaisie : il invente un douzième État, alors qu'il a été clairement établi que l'État central *est* l'État fédéral pour tout ce qui ne relève pas de la structure d'organisation et des compétences des dix provinces ou États fédérés — ce que, d'ailleurs, tout le monde sait. Qu'importe, le critique n'allait pas rater l'occasion qu'il s'offre d'établir le nombre des niveaux (trois par État) par un multiple à la douzaine, ce qui donne « trente-six niveaux, trente-six seuils (et cent quarante-quatre nœuds, lieux ou instances fonctionnelles ?) » (p. 239). Plus loin, il continuera à parler « d'un seul Canada en douze États », ajoutant même que « c'est beaucoup trop » (p. 240). En effet, par de semblables procédés, on triomphe aisément. Il ne lui reste plus qu'à réfuter la mathématique qu'il vient d'inventer : « il ne peut pas plus y avoir douze États au Canada qu'il peut y avoir deux roses en Angleterre » (p. 241). Faisant ainsi flèche de tout bois, le critique se trouve à diluer l'intérêt de remarques, par ailleurs judicieuses, sur le passage du « vocabulaire de la théorie française à la pratique anglaise », comme explicatif en partie le gonflement de sens de l'expression « l'État du Québec », lancée au début de la Révolution tranquille, dont l'auteur avait lui-même parlé dès le premier chapitre de *Pratique de l'État au Québec* (p. 49).

pu répliquer que l'ouvrage sous examen ne porte pas sur la théorie du fédéralisme, ni sur le régime canadien, mais sur l'évolution politique globale d'un État fédéré de ce dit régime. Lequel État fédéré, toutefois, fonctionne à son noyau central de la gouverne, *comme s'il était une État unitaire* quoique sans pleine souveraineté, ce qui relève du régime. Ces notions élémentaires n'avaient pas à être rappelées dans *Pratique de l'État au Québec* tant elles allaient de soi pour tout le monde (moins un lecteur).

Poussant encore plus loin l'inversion de l'esprit et de la lettre de l'ouvrage, notre critique impute à l'auteur l'intention de démontrer par le cas, spécifique à tous égards, du Québec, la théorie de l'État.<sup>19</sup> Le dessein de l'auteur est tout à l'opposé: qu'est-ce qu'une théorie (parmi d'autres) de l'État classique et unitaire peut nous permettre de voir et de dire de telle situation de crise dans un régime fédéral? Par exemple, il n'est absolument pas question, comme il dit, de «donner à l'événement [la crise d'octobre 1970] la sanction d'une nécessité "fonctionnelle"» (p. 240); il s'agit d'évidence d'une nécessité «étatique», qui se trouve ici exprimée en langage fonctionnel, ce qui n'est pas la même chose. Du reste, l'auteur a, plus d'une fois, traité de ce sujet sans encadrement théorique.

Mais la confusion reste tout de même un peu plus explicable: le critique, par sa formation de sociologue, est enclin à détecter partout les nécessités et prérequis «fonctionnels» dénoncés par Robert Merton il y a une quarantaine d'années.<sup>20</sup> En somme, un lecteur, comme un auteur, ne peut guère s'empêcher de penser hors de l'influence de sa discipline de formation. Il fallait être d'une formation sociologique, et justement méfiant des ravages d'un certain «fonctionnalisme», pour poser à nouveau et avec insistance un même jugement global, enveloppant toujours une stricte inversion de la pensée de l'auteur: elle «comprend la situation actuelle [au Québec] comme simple manifestation des nécessités fonctionnelles qui, depuis toujours, président à l'émergence d'un État».<sup>21</sup>

À ce point, l'auteur n'a que deux précisions à offrir: 1. Il n'a pas produit une œuvre dans le but d'alimenter le contentieux des méthodes de la confrérie sociologique; 2. aucun lecteur ni aucun autre critique n'ont vu la moindre intention de ce genre, étant davantage intéressés à la compréhension de

19. «[...] Bergeron a tort, en principe, de travailler le fédéralisme canadien de manière à pouvoir appliquer la *théorie générale de l'État, de tout État*, à l'État du Québec.» (P. 241; mes soulignés.)

20. La deuxième édition de *Social Theory and Social Structure* est de 1951; une édition française, traduction d'Henri Mendras, a été publiée en 1953 sous le titre d'*Éléments de méthode sociologique* (Paris, Plon, 1953, 250p.). Voir spécialement le chapitre III sur «l'analyse fonctionnelle en sociologie», pp. 67-168.

21. P. 243. Les soulignés sont de Gagné qui, décidément, y tient que l'auteur ait vraiment nourri pareil dessein!

l'expérience politique du Québec qu'à la critique, cent fois faite, du « fonctionnalisme » sociologique. Mais, pour être de bon compte, on conviendra que le type de fonctionnalisme dont l'auteur se réclame et sur lequel il s'est expliqué depuis longtemps<sup>22</sup> comportait encore un certain risque d'une telle méprise à cause de la parenté terminologique. Aussi, l'auteur devrait-il finalement savoir gré à son critique sociologue de lui fournir l'occasion de disposer, une fois pour toutes, de l'équivoque — tout en faisant observer que la notion de « fonction », qui n'appartient à personne en propre, est bien antérieure à toute espèce de « fonctionnalisme » de quelque méthode dérivée.

En dehors du folklore de ces chicaneries *théorisantes*, le critique ne dit pourtant pas autre chose que l'auteur sur le phénomène historique, le vrai sujet dont il s'agit de rendre compte. Si, pour la dernière fois, l'auteur conteste absolument qu'il ait cherché à « travailler le fédéralisme canadien de manière à pouvoir appliquer la théorie générale de l'État, de tout État, à l'État du Québec », il accepte volontiers l'hommage de son critique d'avoir « très certainement raison de considérer [...] que l'appareillage gouvernemental qui a poussé au Québec sur les compétences provinciales n'est pas pire (ou pas mieux) que celui de tout État contemporain ». <sup>23</sup> Enfin, le critique résume en d'autres termes ce qu'est l'idée dominante de *Pratique de l'État au Québec* : « [...] le rôle et la nature de l'État moderne se sont transformés en profondeur : même si le gouvernement de la province est maintenant presque équipé pour jouer ce nouveau rôle, le Québec n'a pas progressé d'un pas de plus vers ce qu'on entendait par État il n'y a pas cinquante ans. » (P. 242.) Enregistrons de bon gré cet accord fondamental sur l'évolution historique du Québec entre le professeur de sociologie et le « chroniqueur » politique (lorsque ce double du théoricien se déleste d'encombrants schémas théoriques qui ont l'heur d'énerver le critique sociologue...).

En toute autre publication qu'une revue de spécialité disciplinaire, on devrait s'excuser de revenir à l'élaboration théorique, car, sur deux points suivants, la critique de Gagné est tout à fait remarquable, sans ambiguïté, méprise ni inversion. Aussi l'entente peut-elle s'exprimer en termes généraux.

22. Dès *Fonctionnement de l'État* en 1965, spécialement au chapitre III sur la notion de « fonction » (pp. 82-146) ; puis dans un article intitulé de façon quelque peu ironique « Structure des "fonctionnalismes" en science politique », *Revue canadienne de science politique*, III, 2 juin 1970 : 205-240. Eût-il remonté à ces textes, le critique aurait été moins catégorique sur les erreurs de perspectives qu'il impute à l'auteur de *Pratique de l'État au Québec*.

23. Il ajoute, de façon encore plus explicite : « l'élargissement général du rôle de l'État et le développement des responsabilités publiques concrètes depuis un siècle ont donné au Québec un gouvernement dont la taille et l'activisme sont comparables à ce qu'on observe dans les autres sociétés développées » (p. 241). Deux pages plus loin, la même idée est reprise : « Les Québécois ne se sont pas simplement mis à pratiquer l'État ; ils se sont mis, avec un peu de retard, à pratiquer ce que devenait l'État dans les sociétés développées. » (P. 243.)

Pourtant, il s'agit encore d'une discussion portant sur le fonctionnalisme en sciences sociales : 1. sur une analogie avec un élément central de la théorie de l'action de Talcott C. Parsons ; 2. sur une filiation, de nature discutablement « fonctionnaliste », que l'auteur prétendait reconnaître avec les grands ancêtres, Locke et Montesquieu. Abandonnant ses taquineries peu spirituelles au sujet de Fourier et de l'*Émile*, le critique parle ici sérieusement et frappe presque assez juste. La réponse va consister à fournir des explications de l'auteur sur son mode de procéder à l'époque de la mise en chantier de *Fonctionnement de l'État*.

Gagné fait observer que l'auteur ne semble pas se reconnaître « d'affinités avec l'Incurable Théoricien », particulièrement au sujet du classique quatuor fonctionnel de Parsons AGIL.<sup>24</sup> En effet, le caractère privilégié du niveau fonctionnel avec ses quatre fonctions centrales de gouvernement et de législation, d'administration et de juridiction (GLAJ)<sup>25</sup> peut faire penser à la classique disposition parsonienne. Gagné s'étonne que l'auteur ne se soit pas « donné la peine de rejeter la fameuse disposition AGIL » en s'efforçant de valider la sienne, dont le critique affirme, par ailleurs, qu'elle en serait une « variante » (p. 244). Il se livre alors à une étude comparative des deux schémas quaternaires, en exerçant une rotation des éléments de la seconde figure pour la faire correspondre à l'ordonnement dans la figure parsonienne : et, de prime

24. Adaptation, Goal attainment, Integration, Latency. Guy ROCHER a exprimé en français le paradigme du système de l'action de la façon suivante :

	Moyens	Buts	
A			G
Externe	Adaptation	Poursuite des buts	
Interne	Latence	Intégration	
L			I

(*Talcott Parsons et la sociologie américaine*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, p. 64). En plusieurs autres tableaux, Rocher a représenté les développements et raffinements de la pensée de Parsons à partir de ce paradigme central en quatre éléments.

25. Rappelons-la sommairement :

	Fonctions primordialement politiques	Fonctions primordialement juridiques
Fonctions d'impération	Gouvernement	Législation
Fonctions d'exécution	Administration	Juridiction

abord, le résultat est saisissant ; il y a effectivement de l'analogie, sinon de l'homologie.

Déjà à l'époque de *Fonctionnement de l'État*, cette « parenté » avait été signalée par quelques critiques, mais plus fréquemment par des travaux d'étudiants. Connaissant *La gouverne politique*, publié douze ans plus tard et qui complétait le premier ouvrage au sujet des niveaux superfonctionnel et infrafonctionnel, Gagné se livre ensuite avec autant d'ingéniosité à un travail identique mais de plus d'ampleur. Il replace le schéma global de *La gouverne politique* dans l'encore plus ambitieux paradigme parsonien du Système de l'Action (pp. 244-247). Ayant retrouvé ses notes de recherche à l'époque prérédactionnelle de ses deux livres, l'auteur ne peut que s'incliner devant l'astuce expressive du critique dans ce qu'on pourrait appeler cet exercice de reconstructions théoriques juxtaposées.

Mais alors, pourquoi n'avoir pas signalé cette parenté, affinité ou analogie ? Pour plusieurs raisons, dont l'auteur avouera d'abord la plus modeste : à partir du moment où il prendra connaissance du paradigme fonctionnel de Parsons, l'auteur n'aura jamais, jusqu'à ce jour, l'assurance suffisante pour en traiter à l'aise, surtout pas dans le cadre étroit d'un développement incident. Il est de ceux qui, après plusieurs incursions tardives dans le domaine parsonien, ont cru plus sécuritaire de s'en tenir à respectable, mais aussi craintive, distance. L'autre raison plus importante est que le projet d'une théorie — même « fonctionnelle » — de l'État n'est pas d'une même nature, ni de même envergure que celui d'une théorie générale de l'action : le donné politique n'est d'ailleurs qu'une case, et certainement pas la dominante, du monumental édifice de l'Incurable Théoricien. Avoir parlé de cette ressemblance selon ce même accent de candeur, fût-ce pour mettre en garde le lecteur contre des analogies à fondement douteux, aurait finalement semblé suspect (se donner de l'importance en soulignant cette convergence, même accidentelle...) et imprudent (soulever des méfiances antiparsonistes pour un propos ne devant rien à Parsons...).

Alors ? — On laisse tomber, quitte à donner une réponse ponctuelle si le cas est soulevé, comme dans la situation présente. Il y avait surtout le fait que l'arrangement fonctionnel de la gouverne au cœur de la théorisation proposée doit son inspiration à d'autres influences que celle du théoricien de l'action. Elle provient d'une revision radicale du principe et du vocabulaire de la question classique en science politique de la « séparation des pouvoirs ». <sup>26</sup> L'auteur a eu

26. C'était la contribution essentielle de *Fonctionnement de l'État*. Au chapitre IV : contre la séparation organique des trois pouvoirs était affirmée, au niveau central de l'État, la division fonctionnelle et quaternaire du gouvernement et de la législation, de l'administration et de la juridiction, selon l'agencement dit à la note précédente. Le chapitre suivant proposait une étude spécifique de la nature processuelle de chacune des quatre fonctions. Étaient étudiés ensuite les rapports internes à chaque fonction (chap. VI et VII), puis externes de l'une à l'autre et sans sortir du

une première perception de ce noyau « fonctionnel » (parce qu'anti-« organique ») à la fin des années 1940 ; elle a inspiré son enseignement pendant une dizaine d'années avant de recevoir une première élaboration écrite dans *Fonctionnement de l'État* (et c'est pure coïncidence si le parsonisme battait son plein à ce moment-là). Voilà pourquoi l'auteur n'a pas cru bon d'avertir son lecteur : « Ça peut ressembler au quatuor fonctionnel de Parsons, mais ne vous y trompez pas, etc. ! » Il avait, du reste, assez de ses difficultés particulières dans la poursuite de sa propre logique d'élaboration.

Par ailleurs, sur l'utilisation du concept de *politie*, le critique a parfaitement raison et l'auteur, défailant sur ce point, ne peut que le reconnaître.<sup>27</sup> D'autre part, Gilles Gagné se fait encore singulièrement perspicace lorsqu'il conteste la validité de la qualification de « fonctionnalistes » faite à Locke et à Montesquieu, que l'auteur présentait naguère comme les sources de son véritable « fonctionnalisme ».<sup>28</sup> Comme ces discussions d'exégèse sont naturellement arides, et deviennent tôt fastidieuses, l'auteur croit bon de dire tout de suite à son critique sur ce point : Oui, il y a du vrai dans ce reproche qui lui est fait de s'être autorisé des « confusions » chez Locke et Montesquieu « pour faire découvrir les quatre fonctions qui se cachent dans les trois pouvoirs » (p. 252). C'est exact que les deux philosophes cherchaient immédiatement une formule de « séparation des pouvoirs » (que « le pouvoir arrête le pouvoir » chez Montesquieu) et non pas strictement une *division* des fonctions en vue de l'explication, comme on cherchera à le faire plus tard en sociologie. Ils écrivaient

---

niveau central (chap. VIII, IX, X). Les questions de l'agencement cybernétique et de l'équilibration dialectique de la gouverne étaient finalement considérées (chap. XI et XII). *La gouverne politique*, douze ans plus tard et profitant de ce travail au niveau central de la gouverne, faisait porter l'attention principalement sur les phénomènes superfonctionnels du régime et infrafonctionnels de la politie, les rapports inter-niveaux étant focalisés en des *seuils*.

27. Il reste à expliquer le pourquoi de ce flottement. Sans évoquer l'espèce d'exubérance de sens de la *politeia* grecque, il convient de dire que la conceptualisation de l'auteur sur la désignation des niveaux fut longtemps incomplète. Ainsi, *Fonctionnement de l'État* ne les distinguait que par la série des niveaux « superfonctionnel », « fonctionnel » et « infrafonctionnel ». La notion de « politie » (mot d'origine et non traduction de *polity*) fut introduite douze ans plus tard dans *La gouverne politique* (pp. 16-19) pour désigner de façon moins lourde le niveau infrafonctionnel ; mais ce fut de façon imprécise et maladroite puisque, dans d'autres contextes, l'État lui-même, « comme catégorie historique », était présenté comme « la politie type de notre époque ». Aussi Gagné, pour les textes dont il a pris connaissance, a-t-il eu raison de signaler cette équivoque : « la Politie avec un grand P, dont le type aujourd'hui est l'État, et la petite politie, niveau infrafonctionnel de l'État » (p. 249). Ce n'est que dans l'article de 1982, déjà mentionné à la note 3 (« L'État et ses trois niveaux : le régime, la gouverne et la politie »), que l'ambiguïté a cessé et que le langage *nivelliste* a pris sa formulation définitive, à laquelle *Pratique de l'État au Québec* a été conforme. L'auteur a déjà signalé que, lorsqu'il y a flottement conceptuel de cette nature, la dernière formulation en date se trouve à corriger l'expression antérieure.

28. Cette question, longuement développée dans *Fonctionnement de l'État* (pp. 168-191), n'a pas été reprise par l'auteur depuis 1965.

à partir de la société politique de leur époque, avec la contrainte de son langage et dans le but de faire passer avant tout leur message de liberté. Mais c'est exagéré de soutenir que le reste, chez eux, ait été « secondaire ». Tout dépend de ce qu'on y cherche. Dans la mesure où l'auteur s'est intéressé à ces maîtres de la pensée politique, c'est en leur qualité seconde de sociologues-sans-le-nom de la division du travail politique au sein de l'État qu'il s'y est intéressé.

Antérieurement à *Fonctionnement de l'État*, l'auteur avait établi sa présentation centrale, fonctionnelle et quaternaire en elle-même, sans le recours immédiat à ceux qu'il proclamera dans son livre comme des « ancêtres fonctionnalistes ». Il était surtout en réaction contre les distorsions qu'entraînent les présentations organiques conventionnelles des trois « pouvoirs » (exécutif, législatif et judiciaire) en droit public et en science politique. Mais cette référence, soigneusement élaborée dans la suite, permettait aussi de se donner un patronage vénérable et bien antérieur au fonctionnalisme des Durkheim, Malinowski, Radcliffe-Brown et... l'inévitable Parsons ! Quand Gagné s'applique à démontrer le non-« fonctionnalisme » de Locke et Montesquieu, il a un peu moins raison qu'il ne le pense ; mais l'auteur n'a pas ici l'espace pour rétablir les tempéraments et nuances nécessaires. Il n'en reste pas moins que le signataire de *Fonctionnement de l'État* peut reconnaître aujourd'hui qu'il a quelque peu tiré la couverture de son côté... ; mais c'était surtout pour se distancer d'un « fonctionnalisme » plus récent, précisément celui que son critique d'aujourd'hui s'acharne à lui reprocher par l'inversion totale du sens de sa lecture. C'est, s'il y tient, un exemple partiel de *bricolage intellectuel* en travail de théorisation.<sup>29</sup> Mais il n'entame pas la thèse générale proposée.

Cette critique brillante d'une dialectique d'exposition sur un point, après tout secondaire, de filiation ne sauve pas le parti pris du critique sur les tares du fonctionnalisme sociologique comme s'appliquant nécessairement à cette théorie de l'État. S'étant donc *incriminé* par la position centrale de sa notion-mère de « fonction », l'auteur devra supporter une part des péchés de redondance ou de tautologie imputés aux « nécessités » et « prérequis fonctionnels ». Le critique y revient à tout propos dans son article, y compris dans le présent développement. Il ne lâche pas l'os fictif qu'il continue à ronger.

Datée, toute théorie est perpétuellement inachevée, incomplète. Au mieux, elle n'est vraie ou utile que pour un temps et pour l'objet qu'elle a jugé bon de se donner. Elle n'abolit pas plus l'histoire que les autres modes de connaître (sans

---

29. Comme pour le jeu des rotations des éléments du diagramme GLAJ dans le diagramme AGIL de Parsons, Gagné se livre à un contre-« bricolage » graphique ingénieux et suggestif de la démarche de l'auteur de *Fonctionnement de l'État* en rapport à la lecture que celui-ci a fait des trois pouvoirs et des quatre fonctions dans les ouvrages classiques de Locke et Montesquieu. Son tableau-résumé de la page 254 est remarquable à cet égard.

elle). Sur la théorie proposée, Gagné écrit : « L'avantage qu'il y a à procéder ainsi, c'est que la théorie en question sera mystérieusement adaptée à son objet et qu'elle le restera tant que celui-ci appartiendra à l'histoire ouverte par l'État constitutionnel de droit. » (P. 251.) Il semble s'imaginer donner, par ce jugement, le coup de grâce à la théorie en cause ; il fait plutôt l'éloge du théoricien. L'auteur de *Fonctionnement de l'État* et des ouvrages subséquents n'a jamais cherché à faire autre chose qu'une théorie « adaptée à son objet et [...] à l'histoire ouverte par l'État constitutionnel de droit ». Ce dernier phénomène n'est pas réductible à ce que le critique appelle la simple « coïncidence historique » (p. 248). L'auteur n'a jamais poursuivi d'autre but que de pouvoir travailler sur l'État comme ensemble, ce qu'il est aussi et d'abord : le dessein et le moyen relèvent bien plus de la pensée du *holisme* que du *fonctionnalisme*. On doit faire ici l'économie d'un autre développement, qui mènerait fort loin.<sup>30</sup>

Un autre passage de la critique va aboutir à un résultat des plus bizarres. Gagné va se trouver à démontrer involontairement tout juste le contraire de ce qu'il dit avoir trouvé, soit « une interprétation rétrospective de l'État moderne figée en théorie » (p. 254). Bien sûr que tout ce qu'on ne fait pas servir tend à se figer. Et voilà qu'il s'en sert, de façon implicite et même brillante, de l'arrangement du quatuor fonctionnel. Il se trouve à en faire voir toute la souplesse dynamique, croyant ainsi y contredire puisqu'il l'a préalablement décrété fixe et rigide. Dans le numéro de bravoure le mieux réussi de son article, il est amené à illustrer la mouvance interne et externe de la gouverne elle-même. Mieux encore, il procède aux compléments et ramifications nécessaires. C'est vivant, ça circule, ça crépite de toutes parts, aussi bien à l'intérieur de la gouverne qu'entre celle-ci et la dynamique de la politique dans les deux sens du seuil des activations (mais se gardant bien, naturellement, d'en employer les termes). Bizarrement, cette dernière charge de réfutation, avec des arguments s'appliquant à un « fonctionnalisme » venant d'ailleurs, devient en quelque sorte une illustration du potentiel analytique que permettait la grille théorique proposée. Et le plus fort, c'est que Monsieur le Critique ne s'en est même pas rendu compte, comme Monsieur Jourdain au sujet de sa prose...

Tellement pas que, continuant sur sa lancée, il revient sur le système d'aménagement du mécanisme central en se demandant s'il s'agit d'une gouverne ou d'un thermostat ? Pourquoi pas les deux ? la gouverne ne se maintient-elle pas par processus homéostatique,<sup>31</sup> ce qui n'est pas tellement loin des propriétés du thermostat, enregistreur des températures variables et

30. Moins braqué sur les méfaits et facilités du « fonctionnalisme » honni par Gagné, Laforest semble avoir vu cette parenté avec l'inspiration du holisme.

31. Ce qui fut assez longuement élaboré dès *Fonctionnement de l'État* aux pages 487-499. Mais ce développement n'est en quelque sorte qu'introductif à celui, encore plus important, sur la dialectique aux pages 500-512.

déclencheur automatique ? Il est vrai que, porté par sa fougue, ici et là le critique en met un peu trop. Mais, dans l'ensemble, comme c'est enlevé, témoin ce passage entre autres : « Le remplacement de la suprématie de la Loi par ce système de procédures gouvernétiques ex-centrées condamne par avance la formation de toute "volonté générale" ; en devenant l'accessoire du nouveau système, le "produit législatif" perd toute relation avec une telle volonté et le contrôle *a priori* par la loi est remplacé par la vérification *a posteriori* du degré de satisfaction des diverses catégories d'administrés, d'assistés et de subventionnés, tous plus ou moins "représentés" dans le système de leur servitude réciproque. »<sup>32</sup> Voilà tout juste le type de phénomènes dont il faudra rendre compte plus complètement dans les chapitres actuellement manquants dans *Pratique de l'État au Québec*.

Une grille est, par définition, un dispositif à claire-voie. Une grille théorique ne démontre jamais mieux sa pertinence que lorsque l'usage le fait déborder de toutes parts pour laisser passer toutes espèces de spontanéités sociales, de courants et d'effervescences, d'expectations et de mécontentements : par delà des mers d'inertie, le réel quotidien de la vie politique, quoi ! Le premier usage, classificateur, d'une grille ne va pas très loin si elle n'offre pas à l'utilisateur éventuel ces autres propriétés de provocation, de catalyse. Elle permet de poser les bonnes questions ; les réponses sont à poursuivre le plus longtemps en prolongement d'elle et il devient aussi naturel que libérateur de l'oublier en cours de route. Et le jugement de pertinence générale découle finalement de cette interrogation candide : aurait-on vu ou dit la même chose, *en cohérence et force interprétative* de l'ensemble considéré, sans l'instrumentalité de la grille ? Si oui, certes on aurait pu s'en passer ; sinon, le quadrillage initial n'aurait pas été complètement vain (et cela, on peut aussi le dire).

C'est le temps de signaler qu'on retrouve ici le malentendu classique entre les constructeurs de systèmes et les lecteurs-consommateurs-critiques. Qu'ils travaillent en théories *stricto sensu* ou en paradigmes, plus ou moins modélisés en cadres et grilles analytiques, ces initiateurs, souvent assez maladroits, ne distinguent pas toujours clairement les diverses étapes de la construction (première considération des objets et des données, les modes élaboratifs, l'élaboration elle-même une fois complétée) de *tout le reste*, ne relevant plus de la communication de la « théorie », et qui est l'usage analytique qu'on en peut

---

32. P. 259. D'autres passages énergiques auraient mérité d'être cités : sur cette « poussière de centres de décision en adaptation réciproque » (*ibid.*), ou encore, « croire que l'administration exécute la résolution publique, c'est ne pas voir qu'elle a en son sein tous les publics » (p. 261). Toutefois, le brillant de ces raccourcis n'entraîne pas la négation du fait qu'une techno-bureaucratie est toujours investie de la mission générale d'*administrer* — qui reste, dans la division centrale du travail politique, l'une des quatre tâches (pour ne pas dire « fonctions », notion énervante) essentielles de tout État, même dans les quasi ou demi-États que sont les États fédérés...

faire en un travail d'espèce. Les seconds, consommateurs et critiques de la théorie, sont plus pressés ; ils prennent l'élaboration théorique pour la théorie elle-même, reçue par eux comme un *résultat* (qui doit satisfaire !), alors que, plutôt trivialement, elle n'est guère qu'un coffre à outils, spécialement fourni en instruments d'optique. Tout reste à faire à partir de là, autant pour le consommateur impatient à « goûter le *pudding* » qu'au besogneux théorisateur dont le pire et le mieux sont encore à venir à partir du moment où il va lui-même ouvrir son propre coffre d'outils et retrousser ses manches.

La tension est plus grande lorsque tel consommateur est aussi *théorisateur*, plus ou moins conscient de son état dans son refus même de toute théorie ou de cette théorie-là. Pour le temps qu'il raisonne à l'intérieur du cadre emprunté au théoricien, le critique peut, efficacement, détecter des insuffisances diverses et même marquer des points dont celui-là pourrait profiter s'il les connaissait. Mais, en l'occurrence, la structure de l'argumentation principale du critique s'est accrochée aux méfaits et illusions de tel « fonctionnalisme » d'origine anthropologico-sociologique, qu'il s'applique ensuite avec ardeur à retrouver, et en les grossissant, dans cette théorie *fonctionnelle* de l'État. Y a-t-il lieu de s'en affliger ? L'auteur aurait plutôt dû s'inquiéter que cela ne se soit pas produit un jour, puisque restent apparentes les « affinités » et bien évident le lignage terminologique.

Avec une pointe d'humour (cette fois-ci, de bon aloi) le critique suggère finalement que ce livre aurait dû s'intituler : « *L'État du Québec par lui-même* ». Et « très certainement, ajoute-t-il, pourra-t-il servir aux "pratiquants" de l'État de miroir et d'instrument pour mettre de l'ordre dans leurs opérations » ; et il en recommande même la lecture aux autres, « car ce sont forcément ces transformations historiques qui s'y manifestent » (p. 261). Quand même... Mais c'est toujours la même question qui revient : Est-ce vraiment de la *théorie*, qui « donne un peu légèrement la caution de la science à l'actualité et présente un processus dont elle embrouille le sens comme étant à lui-même sa propre norme » (p. 262) ? — Peut-être, mais avant tout le « théoricien » voulait pouvoir travailler — sans ou avec l'étiquette. Peut-être encore, mais l'appareil des « preuves » du critique aurait dû s'enclencher sur un autre terrain que celui de la « culpabilité par association » de méthodes, présentant, du reste, entre elles bien plus de différences marquantes que d'analogies réelles. De toute façon, la ligne de l'argument critique aurait été renforcée en s'abstenant d'aller folâtrer à tout propos hors du sujet.

Est venu le temps de passer au mot de la conclusion. Heureusement que le double du chroniqueur chez le théoricien sauve l'entreprise du désastre et un peu la mise intellectuelle de l'auteur qui héberge l'un et l'autre. Pour se consoler de son demi-malheur, ce dernier pourrait encore se rappeler qu'il l'a échappé belle puisque, de l'avis du critique acerbe, il ne semble pas que la « théorie » ait tellement égaré ou inhibé la « chronique » — laquelle, soutiendrait-il peut-être,

aurait pu dire, à moindres frais, à peu près la même chose ? D'autre part, faut-il tenir pour un résultat négligeable que l'opérationnalité d'un cadre théorique ait été tentée sur un objet-limite, qu'était le gonflement *étatique* d'un État fédéré dont la société était *coming of age* (selon une expression favorite de Gagné) ?

\*  
\*       \*  
\*

Il valait le coup, du point de vue de l'auteur, de répondre à ces deux critiques d'une longueur et d'une étoffe inusitées. On ne consacre pas des semaines, des mois peut-être, d'une vie studieuse pour analyser une œuvre qu'on tient pour négligeable. Cette peut-être trop belle « illusion » de l'auteur n'aurait toutefois pas suffi comme unique stimulus pour soutenir sa réaction.

Il s'agissait de deux textes intelligents et personnels, interpellant l'auteur sur ses postulats, philosophiques dans le premier cas et sociologiques dans le second. Les deux articles présentaient cette valeur commune d'être dénués du classique procès d'intention qui empoisonne si facilement les échanges critiques dans nos sciences, oh combien « humaines »... Que le premier confrère ait adopté une manière quelque peu cérémonieuse et que le second ait plutôt tenu à exhiber une humeur joyeuse, l'important est que de telles vues critiques soient connues de l'auteur lui-même et des membres de la confrérie scientifique qui s'intéressent au même ordre de recherche.

Il appartient à la jeune génération des *social scientists* de hausser les standards de la production intellectuelle et scientifique : de pointer le fécond, le discutable et le mauvais dans l'œuvre d'aînés qui ont pris les nécessaires risques pour des démarrages en ce pays du « rattrapage » (maintenant finissant). Si cela ne se fait pas d'abord entre nous, universitaires québécois, et en des lieux plus larges et moins sonores que les couloirs de faculté, qui le fera à notre place ?

Si un auteur mis en cause est dans son bon droit de dire qu'il ne prend pas tout de ce qu'on lui reproche ou impute, il se doit, par ailleurs, de ne pas craindre de crier « touché ! » et de marquer positivement le coup lorsque telle ou telle critique a porté. Qu'il continue à vivre avec son virtuellement bénéfique problème de « faire mieux la prochaine fois » ! Et que ceux qui viendront après, ou même qui ont déjà commencé, ne se contentent plus de dire seulement qu'ils feraient « autrement » !

Gérard BERGERON

*École nationale d'administration publique,  
Québec.*